

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Projets Education-Formation (DPEF)
Projet d'Appui au Secteur de l'Education de Base (PASEB-2)



Notification d'intention d'attribution
du contrat relatif au recrutement d'un bureau pour une Assistance technique et
organisation des formations des enseignants des établissements d'éducation des
enfants à besoins spécifiques

A l'attention du représentant autorisé du Consultant

Nom du consultant : North South Consultants Exchange

27 Yehia Ibrahim St.,Zamalek, LE CAIRE 11211,Egypte,

Téléphone: + 20 227 351 045,

Adresse courriel : bdu@nsce-inter.com

DATE D'ENVOI : La présente Notification est publiée : le 09/04/2025

Notification d'intention d'attribution

Client : Direction des Projets Education-Formation (DPEF)/PASEB-2

Intitulé du Marché : Recrutement d'un bureau pour une Assistance technique et organisation des formations des enseignants des établissements d'éducation des enfants à besoins spécifiques.

Pays : *République Islamique de Mauritanie*

Prêt No. : P163143

Par la présente Notification de l'intention d'attribution (la Notification) nous vous informons de notre décision d'attribuer le Marché ci-dessus. L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'attente. Durant ladite période, il vous est possible de :

- a) Demander un débriefing concernant l'évaluation de votre Proposition, et/ou
- b) Soumettre une réclamation concernant la passation du marché, portant sur la décision d'attribuer le marché.

1. Consultant retenu

| | |
|------------------|---|
| Nom : | North South Consultants Exchange |
| Adresse : | 27 Yehia Ibrahim St.,Zamalek, LE CAIRE 11211,Egypte, e-mail :bdu@nsce-inter.com, tel :+20 227 351 045 |

2. Consultants retenus sur la Liste restreinte

| Nom du Consultant | Note technique | Rang de classement |
|--|-----------------------|---------------------------|
| North South Consultants Exchange | 70 | 1 |
| Groupement PRO-INVEST INTERNATIONAL /BUMEC/ L'ECOLE CANADIENNE DE TUNIS | 60 | 2 |

3.

Le bureau North South Consultants Exchange dispose de deux expériences en formation dans l'éducation des personnes à besoins spécifiques financés par la Banque mondiale, GPE, UNICEF ou d'autres bailleurs internationaux.

Le Groupement PRO-INVEST INTERNATIONAL /BUMEC/ L'ECOLE CANADIENNE DE TUNIS ne dispose pas d'expérience en formation dans l'éducation des personnes à besoins spécifiques financés par la Banque mondiale, GPE, UNICEF ou d'autres bailleurs internationaux.

4. Comment demander un débriefing

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour demander un débriefing est le 14/04/2025 à 17 h 00.

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Proposition. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'intention d'attribution.

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

à l'attention de :

Nom : Mohamed Sidi Mohamed

Titre/position : Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la DPEF (CPMP/DPEF)

Agence : Commission de Passation des Marchés Publics de la DPEF (CPMP/DPEF)

Adresse courriel : mosm@dpef.mr

Lorsqu'une demande de débriefing aura été présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables, nous accorderons le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande. Dans le cas où il ne nous serait pas possible d'accorder un débriefing dans ce délai, la période d'attente sera prorogée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après que le débriefing aura eu lieu. Dans un tel cas, nous vous informerons par le moyen le plus rapide de la prolongation de la période d'attente et confirmerons la date à laquelle la période d'attente prorogée expirera.

Le débriefing peut être par écrit, par téléphone, vidéo-conférence ou en personne. Nous vous informerons par écrit et dans les meilleurs délais de la manière dont le débriefing aura lieu, en confirmant la date et l'heure.

Lorsque la date limite de demande d'un débriefing est expirée, vous pouvez cependant demander un débriefing. Dans un tel cas, nous accorderons le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard dans le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la publication de la notification d'attribution du Contrat.

5. Comment formuler une réclamation

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour présenter une réclamation est 23/04/2025 à 17h00

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

à l'attention de :

Nom : Khadija BOUKA

Titre/position : Présidente

Agence : Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP)

Adresse courriel : contact@armp.mr

Tél : + 222 45 24 13 03

vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision d'attribution du marché. Il n'est pas nécessaire que vous ayez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation. Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière vous référer aux [Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement](#), en date de juillet 2016 (Règles de Passation de Marchés) (Annexe III). Il vous est demandé de lire ces documents avant de préparer et présenter votre réclamation. En outre la Recommandation de la Banque Mondiale intitulée « Comment formuler une réclamation relative à la passation des marchés » fournit des explications utiles sur le processus, ainsi qu'un modèle de lettre de réclamation.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Consultant ayant remis une proposition dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'intention d'attribution.
2. La réclamation peut contester la décision d'attribution du marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.
4. Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par les Règles de Passation de Marchés (comme décrits à l'Annexe III).

6. Période d'attente

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est 23/04/2025 à 17h00

La période d'attente est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la présente Notification de l'intention d'attribution.

La période d'attente pourra être prorogée. Cela pourrait survenir lorsque nous ne sommes pas en mesure d'accorder un débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Dans un tel cas, nous vous notifierons la prorogation

Pour toute question relative à la présente Notification, prière nous contacter.

Au:

Nom: Mohamed Sidi Mohamed

Titre/position : Président de la CPMP/DPEF

Téléphone : +222 36 30 38 86

Courriel : mosm@dpef.mr